

المملكة المغربية

Royaume du Maroc



18^{ème} Commission du Développement Durable

Intervention de la délégation marocaine

**Thématique : Cadre Décennal de Programmation de modes de
Consommation et de Production Durables**

7 mai 2010

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Groupe des 77 et de la Chine.

Monsieur le Président,

La Consommation et la production durables figurent parmi les priorités du Gouvernement de mon pays au niveau de sa planification du développement. En effet, cet intérêt se traduit par :

La mise en place de stratégies sectorielles qui tiennent compte de ce mode de production :

- La Stratégie de l'Eau qui institue une nouvelle politique de gestion de l'eau basée sur l'économie de l'eau et la réutilisation des eaux usées épurées à travers notamment le Programme National d'Economie d'eau en irrigation ;
- La Stratégie énergétique ayant trait à l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables à travers des programmes importants notamment le Programme National d'appui au développement des «Maisons Energies » (ME) en milieu rural, le Programme de développement du marché Marocain Solaire Thermique (PROMASOL) ; le Projet Marocain de l'Energie Solaire 2000 MW ;
- La Stratégie en matière agricole en l'occurrence le « Plan Maroc Vert » qui vise à développer une agriculture moderne, notamment dans les zones périphériques défavorisées ; ce Plan Vert Maroc permettra d'atteindre les résultats suivants :
 - la création d'un million d'entreprises agricoles ;
 - la génération d'un PIB agricole supplémentaire de 70 à 100 milliards de Dirhams ;
 - l'augmentation de l'investissement dans l'agriculture avec un objectif de 10 milliards de dirhams annuellement, et le lancement de 1.000 à 1.500 projets sur l'ensemble du territoire.

➤ La Stratégie du secteur halieutique au Maroc « Halieutis » ; tripler le PIB du secteur d'ici 2020 pour en faire un moteur de croissance de l'économie nationale. Le plan « Halieutis » prévoit la concrétisation de 16 projets structurants dans les filières de transformation et de valorisation des produits de la mer.

- La Stratégie Nationale d'Aménagement et de Développement Durable des Oasis ; sa mise en place est dictée par le souci d'optimiser l'utilisation de la ressource hydrique à travers le Programme de développement territorial des oasis du Tafilalet (POT), et le projet d'Adaptation aux Changements Climatiques au Maroc pour des Oasis Résilientes ;

- La Stratégie du Tourisme, la vision 2010 et prochainement 2020, basée notamment sur l'économie de l'eau et de l'énergie ainsi que sur la réduction de la pollution et de la production des déchets ;
- La mise en place de politiques adéquates de sensibilisation à travers notamment le **Programme d'action intégrée pour la lutte contre les sacs en plastique** ;
- La mise en place d'un guide d'élaboration des plans verts et réalisation des plans verts pour les grandes villes.

Parallèlement à ces stratégies sectorielles, des mesures juridiques et institutionnelles ont été prises à travers l'adoption d'une série de textes juridiques ; notamment la loi sur le Gaz naturel ou sur l'efficacité énergétique.

S'agissant des mesures institutionnelles, un Centre Marocain de Production Propre a été mis en place, ainsi qu'un Fonds de Dépollution Industrielle et une Agence de l'Energie Solaire.

Pour conclure, comme la valeur du Processus de Marrakech a été largement reconnue, et que ce processus a abouti à des résultats concrets, il serait opportun que ce processus se poursuive et que le PNUE et le Département des Affaires Economiques et Sociales (DESA) préparent des programmes sur le mode de Consommation et de Production Durables, pour qu'ils soient discutés au sein des sessions régionales et présentés à la prochaine session de la CDD 19 en 2011.

**Je vous
remercie**